



Compte rendu de l'Assemblée générale Ordinaire ARLoD du Jeudi 6 juin 2024 Congrès Urgences 2024 – Palais des Congrès – Porte Maillot Paris

Début de la réunion : 17h35

1 – Rapport du Président sur les activités de l'Association

Un point au 20 mai 2023 a été réalisé et adressé à tous les membres. Il sera mis sur le site www.arlod.fr avec le compte rendu de l'Assemblée générale.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

2 – Rapport financier sur les comptes de l'exercice 2023 et budget prévisionnel 2024

La DGS avait accordé une subvention de 20 000 euros à ARLoD pour l'année 2023. Elle nous a permis d'obtenir un résultat positif.

Pour 2023, la subvention faite par la FFC nous a permis de continuer nos activités et de maintenir la base de données.

Pour l'année 2024, la dépense la plus importante est l'organisation du séminaire ARLoD du 21 mars 2024. Les frais seront couverts en grande partie par les subventions obtenues et les inscriptions payantes. Le déficit sera couvert grâce à nos réserves financières.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

3 – Quitus aux administrateurs sortants

Quitus voté à l'unanimité.

4 – Séminaire ARLoD du 21 mars 2024 "Arrêt cardiaque extra hospitalier, de l'appel à la défibrillation précoce : où en sommes-nous ?" : Bilan et perspectives

Importante participation en termes de nombre et de qualité des participants.

La synthèse rédigée par ARLoD et adressée largement a permis d'informer les différentes cibles concernées par l'arrêt cardiaque extra hospitalier.

Les contacts avec les médias grand public (TV, radio et presse dont PQR) ont permis de faire connaître les négligences en termes de surveillance et de maintenance des DAE. La nécessité de définir ce que devrait être une vraie maintenance des DAE (compétence des intervenants, fréquence des visites sur site, actes de maintenance à réaliser) a été mise en valeur. Les contacts pris avec certains députés ou sénateurs ont permis de leur faire prendre conscience du problème et seront à maintenir par la suite.

5 - Point sur les relations avec la DGS et la base nationale des défibrillateurs (Géo'DAE)

Géo'DAE a recensé environ 25% du parc actuel des DAE dont la moitié avec la collaboration des sociétés de maintenance et de fabricants. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour intégrer un maximum de DAE dont le parc est aujourd'hui estimé à plus de 450 000 appareils. Il faut noter que les textes (lois, arrêtés, décrets) sont souvent ignorés des exploitants.

La loi "défibrillateurs" en définissant les ERP devant s'équiper a permis l'installation de nouveaux appareils, les "marchands" ayant fait leur travail commercial. Par contre, lors des installations, il y a eu peu de réunions d'initiation aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des DAE. Lors des passations de marché, c'est le prix qui a compté et trop de fournisseurs pour avoir la commande ont été jusqu'à indiquer qu'il n'y avait pas de maintenance à faire. Les exploitants ayant commandé dans le cadre de marchés groupés sont dans la même situation et ignorent leurs obligations.

La base de données ARLoD reçoit encore de nouvelles inscriptions de DAE (ce qui confirme la méconnaissance de Géo'DAE). Ces informations sont à la disposition de Géo'DAE. Lors de chaque nouvelle inscription, le déclarant est remercié pour sa déclaration et informé de l'obligation de déclaration à Géo'DAE par l'exploitation et de sa responsabilité en termes de maintenance.

6 – Point sur l'intégration opérationnelle des DAE (Géo'DAE) dans les logiciels de gestion et de régulation des appels

Il faut noter un gros retard sur ce point alors que l'utilisation des données Géo'DAE par les SAMU aurait des répercussions importantes et pourrait être communiquée, favorisant l'inscription par les exploitants.

Le SAMU 35 dispose depuis le 20 mars 2024 de la cartographie des DAE Géo'DAE. INETUM (logiciel Centaure) va proposer à ses clients l'équipement. D'autres SAMU Bretagne devraient s'équiper rapidement.

Appli-SAMU l'a mis en place dans le 59.

BISOM propose le service et c'est fait pour le 09.

EXOS attend toujours que l'API modifié demandé le 15 février soit réalisé.

RRAMU utilise la base de données Géo'DAE.

7 – Projets ARLoD 2024-2025

ARLoD continue son travail de promotion de la base Géo'DAE auprès des exploitants, des sociétés de maintenance, des fabricants et des services de secours (SAMU principalement) et est présent aux principaux congrès médicaux.

Par la suite et compte tenu de son expertise, ARLoD joue toujours son rôle de conseil et de réflexion sur l'environnement autour de l'arrêt cardiaque (avec la FFC, CIRCODEF ...), sur la définition de la maintenance des DAE (classe III) devenue une priorité avec d'agir sur l'implantation de DAE dans les entreprises non ERP, les domiciles et ensembles d'habitation. Nordine BENAMEUR, Vice-Président d'ARLoD, est co-président de la commission des gestes qui sauvent de la FFC. Les actions qu'il mène au sein de la FFC sont dans la logique de celles d'ARLoD permettant de mettre en avant le rôle essentiel joué par le premier témoin d'un arrêt cardiaque.

Rendez-vous sera pris à la rentrée de septembre avec la Direction Générale de la Santé pour tirer le bilan des enseignements du séminaire ARLoD 2024.

Pour faire avancer auprès de tous (de l'exploitant au grand public) l'existence et l'importance de la base de données Géo'DAE, ARLoD va étudier la possibilité pour tous de savoir quels sont les DAE déclarés à Géo'DAE proches d'un point donné (adresse ou coordonnées GPS), en réutilisant l'outil Géoline développé dans le cadre de la base de données defib-arlod.

8 – Élections des administrateurs (mandat de deux ans)

Sont candidats :

- Nordine BENAMEUR
- Marcel MAZÈAS

- Tomislav PÉTROVIC
- Jean Pierre RIFLER
- Louis SOULAT
- Sébastien STORCK
- Bruno THOMAS-LAMOTTE

Tous élus à l'unanimité.

(Lors du Conseil d'Administration qui a suivi l'AG, les membres du bureau sortant ont été réélus à leurs postes).

9 - Questions diverses

Aucune

Fin de l'assemblée générale : 18h30

ARLoD, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
75 rue Saint Charles 75015 – Paris – Siret 511 002 412 00019 – www.arlod.fr
La Banque Postale CCP – RIB 20041 00001 5758172N020 30